

ASSISTANTE MATERNELLE

Comment accompagner au mieux
les parents et les enfants
en cas de séparation ?



La séparation du côté

des parents... et des enfants



La séparation peut être un choc pour les enfants et les parents. Entre bouleversement familial, changement d'habitudes et parfois d'environnement, pas toujours simple pour tout le monde de s'y retrouver. Des ressources existent pour les accompagner au mieux.

La Caf de Loire-Atlantique et ses partenaires

Webinaire dédié, interview de professionnel de l'école des parents et des éducateurs, accompagnement dans les démarches administratives... la Caf récapitule sur son site toutes les informations utiles.



Les travailleurs sociaux Caf contactent systématiquement les deux parents déclarant une séparation, afin de leur proposer un rendez-vous individuel. Des mails sont également envoyés pour les accompagner à chaque étape.

Question de parents

Le site d'information Question de parents propose des conseils, des informations pratiques ou encore un annuaire des lieux ressources pour guider au mieux les parents séparés.



Podcast « Se séparer, ça peut arriver »

Suivez le parcours de Florence, Caroline et Mehdi, parents séparés, ainsi que les témoignages de leurs enfants ayant vécu cette expérience. Des professionnels les informent sur les soutiens disponibles : Caf, médiation familiale, aides juridiques au tribunal de Nantes... Le psychologue Nicolas Péraldi apporte son éclairage sur les étapes clés de la séparation.



La séparation du côté des assistantes maternelles

Quand les parents se séparent, les assistantes maternelles sont souvent aux premières loges. Les RPE peuvent vous accompagner et vous conseiller afin que cette étape se passe au mieux pour vous, pour les parents et les enfants gardés.

Propositions de formations (poser le cadre, les besoins de l'enfant...) : « *accompagner prévenir les situations difficiles avec l'enfant et sa famille* » (module de 21h), « *soutenir la parentalité au quotidien* » (module de 14h), etc.

Analyse de la pratique, avec l'appui de votre RPE ou dans le cadre de la formation continue.

Appui des RPE,
présents sur tout le territoire



**Accompagnement des unités modes d'accueil
petite enfance (Umape)**

Atelier de l'Umape « Enjeux de la relation
parent-assistant maternel »

<https://bit.ly/Ateliers-thématiques>



Soutien de l'Ircem Plus pour les adhérents
(conseils et proposition d'accompagnement) :

- sur www.ircem.com dans l'espace client ;
- par téléphone au 0 980 980 990 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h choix « social »).



À GARDER EN TÊTE

Mon rôle
est d'accueillir
l'enfant dans
un cadre serein
et sécurisé.

Je pose
un cadre
avec les parents.

Je conserve
une posture
professionnelle.

Les RPE
et les Umape
peuvent
m'accompagner
si besoin.



4 CONSEILS POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN CAS DE SÉPARATION PARENTALE

Accueillir l'annonce de la séparation avec bienveillance

- Rester neutre, à l'écoute, sans poser de questions personnelles.
- Remercier le parent pour cette information : « Merci de m'en avoir informée. C'est important pour que je puisse m'adapter au mieux à votre enfant. »

Vérifier les éléments essentiels et demander des écrits si nécessaire

Résidence et organisation quotidienne

- ☐ Le planning d'accueil est-il modifié ?
Si oui, il faut demander le nouveau planning signé des deux parents. En cas d'accord, un avenant avec un parent et/ou un nouveau contrat avec l'autre parent est nécessaire.

Communication

- ☐ Les coordonnées des deux parents sont-elles à jour ?
En cas d'autorité parentale conjointe (grande majorité des situations), il est important que les informations concernant la santé de l'enfant (maladie, accident sur le temps d'accueil...) soient communiquées aux deux parents. Les modalités de communication sont à inscrire dans le contrat ou l'avenant.

Personnes autorisées

- ☐ Qui accompagne et vient chercher l'enfant ?
- ☐ Une autorisation écrite est-elle nécessaire en cas de changement (autre membre de la famille, nouveau conjoint, etc.) ?

Si un parent n'a plus de droit de garde ou d'autorité parentale, l'autre parent doit justifier, via le dispositif du jugement (et non le jugement en entier qui contient des éléments de la vie privée des parents), de cette perte de droits.



Adapter l'accueil à l'enfant

- Observer ses réactions, conserver un repère stable (objet, rituel...).
- Favoriser un climat rassurant.
- Noter les éventuels signes de mal-être (repli, agitation, pleurs...).

Conserver une posture professionnelle

- ✓ Neutre
- ✓ Respectueuse
- ✓ Axée sur le bien-être de l'enfant
- ✓ En appui sur des documents clairs et signés

Ne pas :

- ✓ prendre parti
- ✓ servir de relais de communication entre les parents

Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique
22 rue de Malville - 44937 Nantes cedex 9
3230 (service gratuit + prix d'un appel) - **www.caf.fr**